



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE BILAN DE COMPETENCES

## Préambule

Les présentes conditions générales de ventes (CGV) sont réservées aux clients n'ayant pas la qualité de consommateurs au titre des dispositions du Code de la consommation. Elles ont pour objet de définir les caractéristiques et conditions d'achat de Bilans de compétences vendues par Marie-Claude MARECHAL.

## Article 1 : Présentation - Désignation

MCM Sens & Transitions est une entreprise individuelle :

- Enregistrée sous le nom de Marie-Claude MARECHAL sous le SIRET 879 689 586 00011, code APE 7022Z,
- Déclarée en tant qu'organisme de formation auprès de Monsieur le Préfet de la région des Hauts de France sous le numéro d'activité : 32 60 034 78 60,
- Dont le siège social est situé 354, grande rue à Beaugies sous Bois (60640)

MCM Sens & Transitions met en place et dispense des bilans de compétences aux adresses suivantes :

- Le bureau de MCM Sens & Transitions, situé à la Pépinière d'entreprise Innovalis – 3 rue Georges Pompidou à Chauny (02300),
- L'espace co-working au Chalet, 426 rue Charles Ladame – 60880 JAUX

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Bilan : Bilan de compétences, prestation présentée sur le site [www.mcmsensettransitions.fr](http://www.mcmsensettransitions.fr) ou sur le site « [MonCompteFormation.gouv.fr](http://MonCompteFormation.gouv.fr) »
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'un Bilan de Compétences auprès de MCM Sens & Transitions
- Participant/candidat : la personne physique qui participe à un Bilan de compétences
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer les Bilans de compétences des entreprises.
- CPF : Compte personnel de formation, géré par la Caisse des dépôts et consignation

## Article 2 : Domaines de compétences

- Bilans de Compétences

Le bilan de compétences a été défini légalement en 1991 et actualisé par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel – décret du 28 décembre 2018 n°2018-1330.

Il permet au client et/ou au participant :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations,
- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation,
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Version 3 réactualisée au 01/09/2021	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 1 sur 9
--	--	--------------



Il est destiné aux personnes suivantes :

- Les salariés du secteur privé,
- Les demandeurs d'emploi
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Les bilans de compétences sont éligibles au CPF. Lorsque le client et/ou participant mobilise son CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé.

Lorsque le client et/ou participant mobilise son compte personnel de formation pour un bilan en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au compte personnel de formation.

Dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise ou d'un congé de reclassement, le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié.

Il fait l'objet d'une convention tripartite signée par le salarié (ici le participant), l'employeur (ici le client) et MCM Sens & Transitions. La convention précise les objectifs, le contenu, les moyens, la durée et la période de réalisation, et les modalités de réalisation, les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ainsi que le prix et les modalités de règlement du bilan.

MCM Sens & Transitions doit respecter un délai minimum de 11 jours ouvrés entre l'envoi de la confirmation d'inscription sur le site CPF et le début du bilan de compétences. Ce délai doit permettre aux clients et/ou participant de choisir sereinement sa formation, de prendre le temps d'étudier les différentes offres qui pourraient répondre à leurs besoins, comparer les différentes offres.

Lorsque le bilan est réalisé sur le temps de travail, il est assimilé à l'exécution normale du contrat de travail. Le coût du bilan est à la charge de l'employeur, sauf dans les cas où le CPF est mobilisé.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin du participant.

- **Une phase préliminaire qui a pour objet de :**
  - Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
  - Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
  - Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.
- **Une phase d'investigation qui permet au participant :**
  - Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
  - Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Version 3 réactualisée au 01/09/2021	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 2 sur 9
--	--	--------------



- **Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au participant de :**
  - S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
  - Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
  - Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec MCM Sens & Transitions

Cette phase se termine par la présentation au participant des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du participant. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Extrait de l'article suivant :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

### **Article 3 : Déroulement du Bilan de Compétences**

- **Lieu**

Les bilans de compétence sont réalisés dans le bureau de MCM Sens & Transitions de Chauny ou à l'espace de co-working Le Chalet à Jaux. Ils garantissent un espace confidentiel pour le bon déroulé de chaque séance entre le conseiller et le participant.

- **Durée**

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin du participant. Conformément au cadre légal, elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines. Les 24 heures comprennent également le temps consacré au travail inter-séance par le participant et/ou le client.

Un calendrier prévisionnel des séances (dates, horaires, lieu) sera fixé, validé et remis au participant au démarrage du Bilan.

- **Report décidé par le PARTICIPANT**

Le participant peut demander un report de la séance prévue avec son conseiller si MCM Sens & Transitions est prévenu par email, par SMS ou par téléphone 48h minimum à l'avance. En-dessous ce délai, la séance sera décomptée sans report.

- **Report décidé par MCM Sens & Transitions**

Dans le cas où le conseiller n'est pas en mesure d'assurer une ou plusieurs séances, MCM Sens & Transitions aura l'objectif de mettre à disposition du participant un autre conseiller dans un délai de 10 jours ouvrés, sans indemnité.

- **Annulation du PARTICIPANT**

Si le participant annule son souhait de réaliser le bilan de compétences, les mêmes indemnités compensatoires prévues en cas d'annulation de formation seront appliquées

Version 3 réactualisée au 01/09/2021	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 3 sur 9
--	--	--------------



## Article 4 : Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux Bilans de compétences effectués par la société MCM Sens & Transitions pour le compte d'un client ou d'un participant.

Toute commande de Bilan de compétences auprès de la société MCM Sens & Transitions implique l'acceptation sans réserve du client et/ou du participant des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client ou du participant en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Toute commande d'un Bilan de compétences implique de la part de l'Acheteur (Le client et/ou le du participant) l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client - du participant et en particulier sur les conditions générales d'achat.

## Article 5 : les documents contractuels

MCM Sens & Transitions adresse au client et/ou au participant, une convention de formation ou un contrat de formation professionnelle (pour les salariés mobilisant leur CPF de façon autonome) en 2 exemplaires telle que prévue par les articles L.6353-1 et L.6353-2 du code du travail.

La convention de formation professionnelle ou le contrat de formation professionnelle précisera notamment les points suivants :

- L'intitulé de l'action, sa nature et ses caractéristiques, sa durée,
- La personne concernée,
- Les modalités (présentiel et/ou distanciel), le lieu précis de la réalisation du Bilan, les horaires et le planning (sous réserve qu'ils soient établis avant le début du Bilan de compétences),
- Le prix TTC du Bilan de Compétences, les conditions de règlement et les coordonnées d'un financeur de la formation (OPCO - Caisse des dépôts et consignations, Entreprises, aux autres financeurs du Bilan de compétences).

Le client et/ou le participant s'engage à retourner à MCM Sens & Transitions le devis et 1 exemplaire de la convention de formation professionnelle ou le contrat de formation professionnelle sous un délai maximum de 5 jours ouvrables.

Le non-retour de la convention ou du contrat dans le délai fixé ne permettra pas d'engager le Bilan de compétences. La signature de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation professionnelle vaut acceptation des conditions générales de vente.

## Article 5 étendu : Devis et attestation

Pour chaque bilan de compétences, MCM Sens & Transitions s'engage à fournir un devis au client et/ou au participant. Ce dernier est tenu de retourner à MCM Sens & Transitions un exemplaire renseigné, daté, signé, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convention de formation professionnelle ou un contrat de formation professionnelle sera établi entre MCM Sens & Transitions, le client et/ou le participant (CPF - géré par la Caisse

Version 3 réactualisée au 01/09/2021	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 4 sur 9
--	--	--------------



des dépôts et consignations).

Une attestation de réalisation du Bilan de compétences est remise au participant et/ou client après la prestation ainsi qu'une attestation d'assiduité et d'une synthèse du bilan de compétences.

## Article 6 : Prix

La taxe sur la valeur ajoutée n'est pas applicable conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts. Tous nos prix sont donc exprimés en TTC.

- **Subrogation de Paiement :**

Si le client a sollicité un tiers (OPCO aux autres financeurs) pour financer le Bilan de compétences, en cas d'inexécution totale ou partielle du Bilan de compétences formation du fait du participant ou du client et dans la mesure où le tiers exciperait l'article L991-6 du code du travail pour ne pas régler tout ou partie des sommes dues au titre du Bilan de compétences, le client et/ou le participant s'engage à se substituer au dit tiers pour payer l'intégralité des sommes restant dues au titre de la convention ou du contrat, TVA incluse. Les prix indiqués dans nos devis sont reportés dans les devis et les conventions ou contrats.

- **Dispositions particulières liées aux financements des Bilans de compétences dans le cadre du CPF (Paiement par la Caisse des dépôts et consignations).**

Le participant et/ou client certifie avoir pris connaissance via le site de la Caisse des dépôts et consignations des conditions particulières titulaire d'un compte.

***Il s'engage à respecter les dispositions légales ainsi que les dispositions prévues aux CGU et conditions particulières titulaires.***

Le paiement se fera selon les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations (synthèse des principes directeurs des conditions générales d'utilisation du parcours d'achat direct). En cas de dépassement de budget entre le prix du Bilan de compétences et le montant du budget disponible, le client et/ou participant devra, à la confirmation de son inscription régler par CB 100% de la différence entre le prix du Bilan de compétences et le budget dont il dispose sur son compte personnel d'activité. Le règlement par Carte Bancaire est fait par le biais de la Caisse des dépôts et consignations.

**Art. R. 6333-7 :** Lorsque la Caisse des dépôts et consignations constate un manquement du titulaire d'un compte personnel de formation aux engagements qu'il a souscrits, elle peut, selon la nature du manquement, suspendre temporairement la prise en charge du Bilan de compétences dont il bénéficie ou dont il demande à bénéficier. Ces mesures, proportionnées aux manquements constatés, sont prises après application d'une procédure contradictoire et selon des modalités que les conditions générales d'utilisation du service dématérialisé précisent.

## Article 7 : Modalités de paiement :

Le paiement est à effectuer à la commande, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans certaines situations ou accords particuliers, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Version 3 réactualisée au 01/09/2021	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 5 sur 9
--	--	--------------



- **Prise en charge :**

#### **OPCO :**

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le démarrage du Bilan de Compétences et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- De l'indiquer explicitement dès le départ sur la convention de formation,
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Le client transmettra l'accord de prise en charge de l'OPCO dès réception et si possible avant le 1<sup>er</sup> jour de formation. En cas de non-réception de l'accord de prise en charge, MCM Sens & Transitions facturera au client l'intégralité du coût du Bilan de Compétences.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût du Bilan de Compétence, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation et sera facturé du montant correspondant.

#### **CPF - Paiement par la Caisse des dépôts et consignation :**

Le paiement se fera selon les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations (synthèse des principes directeurs des conditions générales d'utilisation du parcours d'achat direct).

En cas de dépassement de budget entre le prix du Bilan de compétences et le montant du budget disponible, le bénéficiaire devra, à la confirmation de son inscription régler par CB 100% de la différence entre le prix du Bilan de compétences et le budget dont il dispose sur son compte personnel d'activité. Le règlement par Carte Bancaire est fait par le biais de la Caisse des dépôts et consignations. Les règlements des Bilans de compétences se feront dans un délai qui ne peut dépasser 30 jours calendaires conformément aux CGU.

Si le bilan de compétences a une durée supérieure à 3 mois, MCM Sens & Transitions percevra un acompte de 25% du montant total TTC du Bilan de compétences dès le début de celui-ci.

### **Article 8 : Conditions de report et d'annulation d'un Bilan de compétences**

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, MCM Sens & Transitions ne pourra être tenue responsable à l'égard de son client et/ou participant. Ces derniers seront informés par mail.

- **Spécificités des Bilans de Compétences avec Financement par la Caisse des dépôts et consignations :**

1. **Par le client et/ou participant :** Toute annulation d'inscription intervenant après le début du Bilan de Compétences tient lieu d'abandon du Bilan de Compétences par le participant. A l'exception des cas d'abandon pour motifs de force majeure, tout abandon entraîne des pénalités appliquées conformément à l'article 4.3 figurant sur les conditions particulières titulaires version 1.0 rédigée par la Caisse des dépôts et consignations.
2. **Par l'organisme :** Lorsque l'annulation est imputable à MCM Sens & Transitions plus ou

Version 3 réactualisée au 01/09/2021	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 6 sur 9
--	--	--------------





moins 7 (sept) jours ouvrés avant le démarrage du Bilan de Compétences, les droits du titulaire du compte ne sont pas décrétementés. La totalité de l'abondement du titulaire est remboursé. Lorsque l'annulation est imputable à MCM Sens & Transitions et intervient après l'entrée en Bilan de Compétences du participant, le compte du titulaire est recredité en totalité, sauf en cas de proposition de report par MCM Sens & Transitions.

- **Droit de rétractation pour les stagiaires s'inscrivant à une formation dans le cadre de leur CPF :**

Après confirmation de sa demande d'inscription, le participant dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés pour se rétracter. Afin de permettre au participant de se rétracter, une fonctionnalité est prévue sur la plateforme de la Caisse des dépôts et consignations. MCM Sens & Transitions recevra une notification de la rétractation du participant sur son espace professionnel. **A l'expiration du délai de rétraction, le participant est considéré comme inscrit. Il est alors tenu de participer au Bilan de Compétences.**

Le participant au Bilan de compétences accepte expressément que le contrat le liant à MCM Sens & Transitions soit exécuté avant le délai de rétractation à l'entrée en Bilan de Compétences. En tout état de cause, le bénéficiaire renonce expressément à son droit de rétractation dès le démarrage du Bilan de compétences.

### **Article 9 : Programme du Bilan de compétences.**

Le contenu du programme du Bilan de Compétences figurant sur la fiche de présentation n'est fourni qu'à titre indicatif.

Les Bilans de Compétences dispensés dans le cadre du CPF, la description du programme du Bilan de compétences a été sélectionnée et acceptée par le participant via la plateforme de la Caisse des dépôts et consignations conformément aux conditions générales d'utilisation (titulaire). Le niveau de connaissances préalables requis et pour obtenir les qualifications auxquelles il prépare est notifié dans le programme. Les prérequis ont été validés et acceptés par MCM Sens & Transitions conformément aux dispositions accessibles via les conditions fixées par la Caisse des dépôts et consignations.

### **Article 10 : Conditions particulières**

En aucun cas les conditions générales d'achat (CGA) ne peuvent exclure l'application de nos conditions générales de vente et ceci dans leur globalité.

### **Article 11 : Propriété des documents**

Tous les documents créés par MCM Sens & Transitions et remis aux participants à l'occasion de Bilans de Compétences sont et demeurent la propriété exclusive de MCM Sens & Transitions. De ce fait, le client et/ou participant s'interdisent d'utiliser ou de dupliquer tout support transmis par MCM Sens & Transitions et également de façon indirecte sauf accord écrit de MCM Sens & Transitions.

- **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports des Bilans de Compétences, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le

Version 3 réactualisée au 01/09/2021	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 7 sur 9
--	--	--------------



client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Article 12 : Responsabilité**

MCM Sens & Transitions ne peut être tenue responsable du contenu communiqué et mis en ligne par un participant à un Bilan de Compétences, notamment de son caractère illégal au regard de la réglementation en vigueur. Le participant est seul responsable de l'utilisation qu'il faut d'un Bilan de Compétences ou de l'utilisation d'un site Internet et des applications et des conséquences directes ou indirectes de cette situation. Il lui appartient d'en faire un usage conforme à la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).

La responsabilité de MCM Sens & Transitions ne saurait être engagée dans les cas liés à l'utilisation d'une plateforme Internet : défaillances techniques telles que problèmes de communication (lenteur, interruption...) dus aux fournisseurs d'accès internet ou à une mauvaise utilisation des outils informatiques, préjudice lié aux contenus de tiers personnes, force majeure...).

## **Article 13 : Informations nominatives**

Les informations à caractère personnel communiquées par le participant à MCM Sens & Transitions sont utiles pour le traitement de son dossier.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 20 Juin 2018 et désormais en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par email à [contact@mcm-sensettransitions.fr](mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr) ou par courrier adressé à MCM Sens & Transitions.

MCM Sens & Transitions s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du participant. Elle s'interdit de divulguer les données du participant, sauf en cas de contrainte légale.

## **Article 14 : Confidentialité**

Toutes informations (hormis celles accessibles au public) dont MCM Sens & Transitions ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client, un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer. Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après la réalisation du Bilan de Compétences, sur simple demande de l'autre partie.

Version 3 réactualisée au 01/09/2021	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 8 sur 9
--	--	--------------





Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

### **Article 15 : Application des conditions générales de vente**

Les conditions générales de vente s'appliquent dès la signature de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation professionnelle. Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, MCM Sens & Transitions s'engage à supprimer et remplacer immédiatement ladite clause par une clause juridiquement valide.

### **Article 16 : Attribution de compétences**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont encadrées par la loi Française. En cas de litige survenant entre MCM Sens & Transitions et le client et/ou le participant, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Beauvais.

### **Article 17 : Election de domicile**

L'élection de domicile de MCM Sens & Transitions est son siège social situé 354 Grande Rue à Beaugies sous Bois (60640)

Le client et/ou le Participant déclare avoir pris connaissance des Conditions générales de vente de MCM Sens & Transitions. Conditions annexées à la convention de formation professionnelle ou au contrat de formation professionnelle.

La signature de la convention de formation professionnelle ou du contrat de formation professionnelle vaut acceptation des conditions générales de vente.

  
Marie-Claude MARECHAL  
Consultante RH et transition professionnelle  
354 Grande Rue - 60640 BEAUGIES/S.BOIS  
Tél : 06 37 86 40 53  
N° SIRET 879 689 586 00011  
Code APE 7022Z

Version 3 réactualisée au 01/09/2021	MCM Sens & Transitions - Siège Social : 354 Grande rue – 60640 BEAUGIES SOUS BOIS Adresse bureau : 3 rue Georges Pompidou – 02300 CHAUNY ✉ <a href="mailto:contact@mcm-sensettransitions.fr">contact@mcm-sensettransitions.fr</a> ☎ 06 37 86 40 53 Site internet : <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a> SIRET : 879 689 586 00011 – NAF : 7022Z – N° Activité : 32 60 034 78 60	Page 9 sur 9
--	--	--------------